

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL

DATES DE :	
CONVOCATION	12/09/2026
AFFICHAGE	12/09/2026

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART AUX DÉLIBÉRATIONS
11	10	9

Séance du : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, et le dix-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel VALETTE, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Michel VALETTE (Maire), Gilles ARGAUD, Monica BOSC, Margaux COQUELIN, Marie-Madeleine DEMOURY, Elisabeth GUERY, Yves MONTVIGNIER-MONNET, Isabelle SILLON, Carlos SOARES LEAO

Absent : Jean-Charles SCHILDKNECHT

Secrétaire de séance : Gilles ARGAUD

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 : Convention de rappel à l'ordre avec le Parquet de Chambéry

Dans le cadre du déploiement de la justice de proximité et d'une politique de recherche de prévention des incivilités et des infractions, le conseil municipal décide de signer avec le Parquet de Chambéry une convention relative à la mise en œuvre du rappel à l'ordre.

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°2 : Mise à disposition et refacturation de l'agent technique communal

Le conseil municipal valide le principe de refacturation des heures effectuées par l'agent technique lorsqu'il est mis à disposition de collectivités ou associations lors d'évènements ou de sorties, ou dans le cadre de remplacements.

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°3 : Tarifs de location de la salle La Grange

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de location de la salle La Grange et de les fixer comme suit :

- location 1 jour	= 300 €
- location 2 jours	= 500 €
- location 3 à 5 jours	= 600 €
- location 1 ou 2 jours pour les résidents permanents/secondaires de Corbel	= 200 €
- location 3 ou 5 jours pour les résidents permanents/secondaires de Corbel	= 250 €
- associations	= 50 % du tarif correspondant
- associations de Corbel	= gratuit
- forfait chaudière en supplément (période froide)	= 100 €

Approuvée à 6 voix POUR (Michel VALETTE, Margaux COQUELIN, Marie-Madeleine DEMOURY, Elisabeth GUERY, Isabelle SILLON, Carlos SOARES LEAO) et 3 ABSTENTIONS (Gilles ARGAUD, Monica BOSC et Yves MONTVIGNIER-MONNET)

N°4 : Cession du chemin rural des Guillermins désaffecté

Suite à une modification par le géomètre de la superficie d'une portion du chemin rural des Guillermins (de 48 m² à 40 m²), le conseil municipal décide de prendre une nouvelle délibération annulant et remplaçant celle du 25 juin 2026.

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°5 : Cession d'une parcelle communale

Dans le cadre des échanges avec les riverains du hameau des Guillermins, le conseil municipal décide vendre la parcelle cadastrée C778 au profit d'une part, de l'indivision AMBLARD/BORIN/DURAND et d'autre part, aux Consorts BORIN au prix de 13 €/m², soit une recette totale de 832 € pour la commune.

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°6 : Délibération : budget principal / décision modificative

Suite à la dissolution du SIVOS Collège des Echelles, le conseil municipal valide l'intégration du reliquat de résultat et de trésorerie au budget principal communal, soit une modification du 001 (section d'investissement) de + 94,69 €.

Approuvée à l'unanimité des membres présents

N°7 : Décisions du Maire

En application de la délibération du 25 juin 2026 relative aux délégations du conseil municipal au Maire, celui-ci informe des décisions prises en conséquence :

- * admission en non-valeur d'une créance de 56 € sur le budget assainissement
- * signature d'un bail pour la location de l'appartement du rez-de-chaussée de l'ancienne école situé 307 route de la Cluse
- * non préemption du bien situé 176 route de la Cluse
- * renouvellement des adhésions aux associations suivantes : AGATE, CNVVF, AMR73, Association des Maires de Savoie, SPA, Amicale des Maires des Echelles, Fondation du Patrimoine

Le secrétaire de séance
Gilles ARGAUD



Le Maire
Michel VALETTE

